

Monsieur le préfet,

Je vous ai alerté dès janvier 2013 sur les dangers du projet COSEA nous concernant à La Hardraye 37160 La Celle saint Avant.

Projet de déverser des eaux de ruissellement des voies SNCF polluées, voies TGV et voies raccordement futures dans nos étangs, entraînant pollution et inondation.

Projet qui n'est pas dans la DUP de juin 2009, ni dans l'enquête publique de fin 2009, ni de 2011.

Je dénonce le saucissonnage des différents projets, enquêtes publiques, différentes emprises, ainsi que les improvisations manifestes de cosea, erreurs de conception avouées par M. Le Lay lors de la réunion élargie du 17 juin (réunion dont j'ai décidé le jour et l'heure).

Vous connaissez le contenu du registre d'enquête publique, et les nombreuses recommandations énoncées par le commissaire enquêteur, l'opposition du conseil municipal à ce projet, ainsi que le jugement d'irrecevabilité de l'expropriation, avec les remarques sur le projet en lui-même.

Lors de la réunion élargie, M. le Lay a commencé à discuter de notre solution alternative qui consiste à traverser la décharge SNCF / RFF et à longer notre second étang et déverser les eaux dans le fossé communal qui mène à la Creuse.

Le dimensionnement de la buse pourrait rester de diamètre 1,60 m jusqu'au fossé pour respecter les contraintes de la pluie centennale. Notre étang récepteur en D 1075 est incapable d'évacuer les eaux de ruissellement actuellement (diamètre buse 30 cm, ensablées voire fracturées, 50 m sous voies ! ) M Le Lay pensant obtenir une nouvelle audience d'expropriation en début juillet n'a pas donné suite à notre solution alternative.

C'est pourquoi j'ai porté plainte le 22 juin auprès du procureur de la République contre cosea / lisea ainsi que contre la SNCF / RFF qui est à la fois le commanditaire du projet LGV SEA mais aussi le propriétaire de la décharge, décharge qui ne devrait plus exister d'après la charte d'août 2010, charte que semble ignorer M. Baraille, ou devrait être progressivement résorbée, avec une publication du contenu de la décharge et du calendrier du traitement.

J'ai demandé aussi le 21 juin à la police de l'eau de saisir ses services et les autorités compétentes pour résoudre les problèmes nombreux au niveau du pont cd 109, avec la décharge, mais aussi de la base nouvelle de la SNCF et l'eau provenant du nouveau pont cosea de la Piraudière.

Le projet cosea actuel ignore complètement les nuisances au niveau du pont cd 109.

Je voudrais, Monsieur le préfet, le retrait du projet qui nous concerne, le traitement de la décharge, et l'assainissement du pont CD 109 qui peut être réalisé avec notre solution alternative.

Sinon, voudriez vous un autre Notre Dame des landes ?

Je vous prie de croire, Monsieur le préfet, à ma détermination.

Jean Claude Mercier

